

**BAREME - HONORAIRES NEGOCIATIONS IMMOBILIERES**  
**POUR LA VENTE : APPARTEMENTS, MAISONS INDIVIDUELLES, GARAGES, IMMEUBLES ET TERRAINS A BATIR**

Prix du Bien	Honoraires (T.T.C)
De 0 € à 35 000 €	Maximum de 20 %
35 001 € à 60 000 €	Maximum de 15 %
60 001 € à 100 000 €	Maximum de 10 %
100 001 € à 200 000 €	Maximum de 8 %
Plus de 200 001 €	Maximum de 7 %

Ces pourcentages s'entendent toutes taxes comprises sur le montant du prix de vente Net Vendeur

**BAREME DE LOCATION**

*Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 et par la loi ALUR  
(Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) du 24/03/2014 publiée au journal officiel (loi n° 2014-366)*

**Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail :**

8 € T.T.C. / m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et 8 € T.T.C. / m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur.

**Etat des lieux d'entrée :**

3 € T.T.C. / m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et 3 € T.T.C. / m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur.

**Dépôt de garantie :**

1 mois de loyer Hors Charges (Logement vide) ; 2 mois de loyer Hors Charges (Logement meublé)

**Honoraires pour les locaux professionnels, commerciaux et industriels :**

2 mois de loyer Hors Charges à la charge du locataire

**Dépôt de garantie :**

1 mois de loyer Hors Charges

Les montants s'entendent TVA comprise au taux en vigueur de 20%.

**BAREME - HONORAIRES POUR LA VENTE D'UN PAS DE PORTE OU D'UN FONDS DE COMMERCE**

Montant : **20 % TTC (Maximum)** sur le montant du prix de vente Net Vendeur

**BAREME - HONORAIRES POUR LA NEGOCIATION DES MURS COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS**

Montant : **10 % TTC (Maximum)** sur le montant du prix de vente Net Vendeur

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur (Conformément au mandat). Tous les prix indiqués par l'agence tant sur la vitrine que dans les publicités s'entendent honoraires de négociation TVA incluse au taux de **20 %**.

**BAREME GESTION LOCATIVE**

**GESTION URBAINE (Logements, locaux professionnels, commerciaux et industriels)**

**Service Gestion simple**

Limité à la location et à la perception du loyer  
5 % HT du loyer Hors Charges à la charge du bailleur (+TVA)

**Service Gestion Complète**

6,5 % HT du loyer Hors Charges à la charge du bailleur (+TVA)

**GESTION RURALE (Fermages)**

Honoraires de gestion : 7,30 % HT du montant des sommes encaissées + TVA,  
à la charge du Bailleur

TVA au taux en vigueur de 20%.